

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE PREFECTURE de la CHARENTE-MARITIME

Il sera procédé **du lundi 16 octobre 2023 au lundi 30 octobre 2023 inclus, soit durant 15 jours**, à une enquête publique préalable à une autorisation environnementale relative au projet d'extension de l'installation de fabrication de terreaux à Forges, déposée par la société Premier Tech Terreaux STAR, dont le siège se situe à Le Ciron 49680 Vivy.

L'activité est classée sous la rubrique 2170-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement pour le régime de l'autorisation.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société Premier Tech Terreaux STAR dont le siège se situe à Le Ciron 49680 Vivy – Contact : M. THOBIE Joel – thoj@premiertech.com.

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête, le dossier, les avis émis peuvent être consultés sur le site internet des services de l'État en Charente-Maritime (www.charente-maritime.gouv.fr rubrique publications, sous rubrique consultations du public).

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante :

pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr.

Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie de Forges.

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38 rue Réaumur à La Rochelle, au bureau de l'environnement, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Monsieur BOULAY Patrice est désigné en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur DUMAS-CHAUMETTE en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Durant toute l'enquête, un exemplaire du dossier et un registre d'enquête seront mis à la disposition du public à la mairie de Forges, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées à la mairie de Forges à l'adresse suivante : 9 rue de la Mairie 17290 Forges, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, à la mairie de Forges dans les conditions suivantes:

- **le lundi 16 octobre 2023 de 14h00 à 18h00**
- **le mardi 24 octobre 2023 de 9h00 à 12h00**
- **le lundi 30 octobre 2023 de 14h00 à 18h00**

Il transmettra le dossier de l'enquête, accompagné du registre et des pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées au Préfet, dans les trente jours à compter de la clôture de l'enquête sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L 123-15 du code de l'environnement.

À l'issue de la procédure, le Préfet est compétent pour statuer sur la demande d'autorisation environnementale.

Copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront déposées à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement), à la mairie de Forges où elles pourront être consultées aux heures habituelles d'ouverture des bureaux pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête. Par ailleurs, les personnes intéressées pourront obtenir communication du rapport et des conclusions auprès du Préfet dans les conditions prévues aux articles L.300-1 et suivants du code des relations entre le public et l'administration (ex loi du 17 juillet 1978 sur la liberté d'accès aux documents administratifs).